

La proposition de tableau de bord comportant les 4 indicateurs de contexte économique et social et les 15 indicateurs phares enrichissant les indicateurs européens

Quatre indicateurs qui reflètent le contexte économique et social

- Revenu national net par habitant et PIB/habitant (indicateur Union Européenne) (sur un même graphique) ;
- Taux de chômage et taux de sous emploi sur un même graphique (au sens du BIT) ;
- Distribution des revenus : rapport du revenu moyen du dernier décile sur celui du premier décile et rapport interdécile ;
- Démographie : taux de fécondité.

Défi 1 : Changement climatique et énergie propre

Indicateurs phares (1er niveau) :

- Émissions totales de gaz à effet de serre (UE) ;
- Empreinte carbone : émissions de CO₂ (à terme GES) liées à la demande finale nationale ;
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire puis finale (UE) avec leur décomposition (bois, hydro-électricité, éolien, photovoltaïque, agro-carburants).

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Consommation d'énergie par habitant et Intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB) ;
- Émissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transports, habitat tertiaire...) ;
- Consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire.

Défi 2 : Transports et mobilité durables

Indicateur phare (1er niveau) :

- Consommation d'énergie dans les transports par habitant et par rapport au PIB (UE) (sur un même graphique).

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Répartition modale des transports de voyageurs (véhicules particuliers, autobus, autocar, rail, avion) ;
- Utilisation des transports en commun : part des transports en commun dans le total des transports terrestres de voyageurs (en voyageurs-km) ;
- Répartition modale des transports de marchandises ;
- Émissions de polluants des transports (NO_x et particules) ;
- Contributions de la France aux émissions du transport international maritime et aérien.

Défi 3 : Consommation et production durables

Indicateur phare (1er niveau) :

- Productivité des ressources (PIB rapporté à la consommation intérieure de matières) (UE) et niveau absolu de consommation intérieure de matières par habitant

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Évolution de la production de déchets par émetteur (ménages, agriculture, industrie, bâtiment, tertiaire) (disponible tous les deux ans) ;
- Taux de recyclage des déchets ;
- Part de la SAU en agriculture biologique (objectif 20 % en 2020) ;
- Emploi dans les éco-activités (indice d'évolution).

Défi 4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Indicateurs phares (1er niveau) :

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs (UE) ;
- Évolution de l'artificialisation des sols.

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Part des captures au niveau de l'UE seulement 2 en fonction de l'état des stocks halieutiques (UE) ;
- Indicateur synthétique de la qualité des eaux superficielles ;
- Consommation de produits phytosanitaires.

Défi 5 : Santé publique, prévention et gestion des risques

Indicateur phare (1er niveau) :

- Espérance de vie avec des éléments par catégorie professionnelle et espérance de vie en bonne santé à la naissance (UE)

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Accidents du travail ;
- Maladies professionnelles (avec les précautions nécessaires) ;
- Besoins de soins de santé non satisfaits : indicateur biennal de renoncement aux soins pour des raisons financières selon le type de couverture complémentaire ;
- Taux de suicide ;
- Déchets nucléaires (tous les 3 ans).

Défi 6 : Insertion sociale, démographie et immigration

Indicateurs phares (1er niveau) :

- Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux (UE) ;
- Taux d'emploi des personnes âgées de plus de 55 à 64 ans (UE) complété par celui des 55-59 ans ;
- Insertion des jeunes : part des hors emploi et hors formation parmi les 16-25 ans.

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Nombre de ménages surendettés ;
- Pauvreté en conditions de vie (sur l'ensemble contrainte budgétaire, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés de logement) ;
- Difficultés de logement : surpeuplement et privations de confort ;
- Inégalités salariales entre les hommes et les femmes : Revenus salariaux médians des salariés de 25 à 55 ans selon le sexe (cf. indicateurs d'inégalités sociales)
- Taux de chômage de longue durée ;
- Dette publique (en % du PIB), et endettement des entreprises et des ménages ;
- Structure par grandes classes d'âge de la population.

Défi 7 : Défis internationaux en matière de développement durable et pauvreté dans le monde

Indicateur phare (1er niveau) :

- Aide publique au développement (UE)

Indicateurs complémentaires (2ème niveau) :

- Part des importations dans la consommation intérieure de matières et flux indirects mobilisés par tonne de matières importées

Défi 8 : Société de la connaissance

Indicateurs phares (1er niveau) :

- Sorties précoces des 18-24 ans (sans diplôme du secondaire supérieur) ;
- Part de la R&D dans le PIB (avec déclinaison privé-public).

Indicateurs complémentaires (2ème niveau)

- Difficultés de lecture chez les jeunes : enquête PISA disponible tous les 3 ans (ou indicateur du ministère à partir des tests aux journées d'appel à la défense) ;
- Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (et comparaison avec les 25-64 ans) ;
- Formation continue (par catégorie socioprofessionnelle et/ou tranche d'âge)
- Baromètre de la connaissance par les ménages de la notion de développement durable.

Défi 9 : Gouvernance

Indicateur phare (1er niveau) : Pas d'indicateur phare européen.

- Participation des femmes aux instances de gouvernance ; proportion de membres du Sénat, avec illustrations complémentaires (élus à l'Assemblée Nationale, dirigeants de la fonction publique, cadres du privé)

Indicateurs complémentaires (2ème niveau)

- Taux de la participation aux élections en comparaison avec les élections antérieures de même type ;
- Participation à la vie associative (tous les deux puis trois ans à partir de 2006) ;
- Nombre de plans climat territoriaux et d'agendas 21 locaux dont ceux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national.